

FORMATION

Transmettre ma ferme pour installer : savoir créer des conditions favorables

Date :

Mardi 14 octobre, mercredi 15
octobre, mardi 4 novembre
2025, mardi 20 janvier 2026
de 9h30 à 17h30

Lieu :

J1, J2 et J3 : 5 rue de la Vologne
Chambre d'Agriculture 54, Bât. A,
54 520 LAXOU
J4 : Centre d'activité Ariane, 240
rue de Cumène,
54 230 NEUVES-MAISON

Intervenant·es :

Delphine Guilhot, sociologue et
formatrice transmission

Amandine Saulnier, animatrice à
l'AFOCG Jura

Marc-Antoine Philippe
Juriste à la Chambre d'Agriculture

Un·e intervenant·e SAFER

Ariane Walaszek & Romane Roosz,
accompagnatrices à la transmission et
formatrices à l'ARDEAR Grand Est

Contact :

Romane Roosz, responsable de stage

Tél : 07 87 74 77 10

Mail : romane.roosz@ardeargrandest.fr

Adresse postale : 17 Rue André Vitu
88 000 EPINAL



Que va devenir la maison ? Comment assurer
l'équité entre nos enfants ? Comment passer
le relai en douceur ? Comment trouver un·e
repreneur·se et savoir si c'est la bonne
personne ?

Programme :

Jour 1 - Mardi 14 octobre 2025

- Prendre du recul par rapport à ma situation
- Formuler mes envies pour le devenir de ma ferme

Jour 2 - Mercredi 15 octobre 2025

- Me préparer à rencontrer, choisir et négocier : éléments clés pour établir une bonne relation avec mon repreneur potentiel
- Comprendre les conséquences sociales et juridiques de l'arrêt de mon activité (cumul emploi-retraite, transmettre gratuitement à mon enfant, ...), comprendre comment sécuriser votre foncier

Jour 3 - Mardi 4 novembre 2025

- Avoir les clés pour rédiger et diffuser une annonce transmission attractive
- Connaître les organismes ressources et les aides
- Témoignages de cédant.e.s et de repreneurs

Jour 4 - Mardi 20 janvier 2026

- Estimer la valeur de ma ferme et être capable d'argumenter un prix juste pour le cédant et repreneur

➔ Plus d'informations page 2


Informations pratiques :

- Public : Tous·tes les futur·es cédant·es, quel que soit votre état d'avancement. La présence des conjoint·es et/ou associé·es est vivement conseillée.
- Pré-requis : Aucun
- Frais pédagogiques : 1 680€, dont reste à charge :
 1. Stagiaire éligible Vivea : 400 €
 2. Stagiaire non éligible Vivea, adhérent·e à l'ARDEAR : 400 €
 3. Stagiaire non éligible Vivea, non adhérent·e à l'ARDEAR : 1 680 €



Si vous rencontrez des difficultés financières, merci de nous contacter !

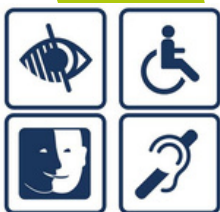
En participant à cette formation, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de la formation des chef·fe·s d'entreprise. (+/- 90€ par journée de formation)

- Autres coûts à prévoir : Repas à la charge du/de la stagiaire 
- Méthodes pédagogiques : Méthode active basée sur l'échange de pratiques, le questionnement et la synthèse des acquis.

Mode de validation : Délivrance d'une attestation de formation

Conditions générales de service et règlement sur :

https://www.agriculturepaysanne.org/IMG/pdf/conditions_generales_de_service.pdf



Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble nos possibilités d'adaptation.

Inscription :

Remplissez le formulaire d'inscription en cliquant [ICI](#).
Stage limité à 12 personnes.

Formation à l'initiative de :



En partenariat avec :



Avec le soutien financier de :

